



**FOIRES ET MARCHES
TARIFS ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET FOIRE SAINT-ROMAIN 2026
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026**

DESIGNATION	Tarifs issus du CM du 25 juin 2026
1.- MARCHES - DISPOSITIONS GENERALES	
a) <u>Marchés découverts existants ou futurs, quel qu'en soit l'endroit, pour le premier m², forfait journalier</u>	2.04 €
- les m ² découverts suivants	0.58 €
b) <u>Marchés couverts existants ou futurs, quel qu'en soit l'endroit pour le premier m² et par jour, quelle que soit la durée du marché</u>	2.17 €
- les m ² couverts suivants	0.83 €
c) <u>Démonstrateurs, posticheurs, étalagistes, pour dégustation ou démonstration, autorisés sur la voie publique</u>	
- minimum 6 m ²	14.36 €
- pour tout m ² supplémentaire, par jour	2.04 €
d) <u>Véhicules des marchands autorisés à stationner sur les annexes du marché, par véhicule et par jour</u>	3. 28 €
e) <u>Redevance des consommations électriques sur les marchés, par jour</u>	
- Droit relatif à l'utilisation de petits équipements (éclairage, TPE, balance, caisse, etc...), tarif pour l'ensemble des équipements	3.05 €
- Droit relatif à l'utilisation de petits et gros équipements (réfrigérateurs, camion food trucks, etc...), tarif pour l'ensemble des équipements	3.97 €
2.- EMPLACEMENTS EN DEHORS DES MARCHES	
a) <u>Emplacements autorisés aux divers endroits de la ville (étals, food-trucks, métiers forains, stands, etc...)</u>	
- Par m ² et par jour	0.54 €
- Minimum de perception par jour	10.46 €

- Redevance électrique par jour	3.97 €
b) <u>Ventes en déambulation (triporteurs etc...)</u>	
- Minimum de perception par jour	10.46 €
c) <u>Cirques (emprise totale)</u>	
- Par m² et par jour	0.10 €
- Redevance des consommations d'eau (au réel selon le relevé), par m³	5.81 €
3.- ANIMATIONS COMMERCIALES ET PUBLICITAIRES	
a) <u>Tout véhicule, motorisé ou non, par mètre linéaire et par jour</u>	17.74 €
b) <u>Surface supplémentaire occupée nécessaire à l'animation, par jour</u>	
- Jusqu'à 50m²	37.09 €
- De 51m² à 100m²	55.72€
- Plus de 100m² par tranche de 100m²	42.84 €
c) <u>Redevance électrique par jour</u>	3.97 €
4.- AUTRES EVENEMENTS (festival, salon extérieur, marchés exceptionnels, concerts) générant des recettes pour l'organisateur	
- Par m² (emprise totale de l'évènement) et par jour	0.54 €
- Redevance électrique par jour et par point d'approvisionnement	3.97 €
- Organisés ou co-organisés par la ville de Rouen	Gratuit
5.- VENTES AU DEBALLAGE	
- Brocantes / Vide greniers organisés par une association à but non lucratif et qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général	Gratuité
- Autres Brocantes / Vide greniers, par mètre linéaire et par jour	0.54 €

- Braderie, par mètre linéaire et par jour	5.35 €
- Redevance électrique par jour	3.97 €
<u>6.- TOURNAGES (FILMS, CLIPS, PUBLICITÉS...)</u>	
a) <u>Véhicules légers, par jour</u>	
- 1 véhicule	32.15 €
- De 2 à 5 véhicules	64.30 €
- De 5 à 10 véhicules	128.60 €
- Plus de 10 véhicules	257.18 €
b) <u>Véhicules lourds et/ou remorques, par jour, par véhicule</u>	64.30 €
c) <u>Tentes Régie, par jour</u>	
- Inférieure à 9 m²	21.42 €
- Supérieure à 9 m²	32.15 €
d) <u>Neutralisation de la circulation générale, par jour</u>	267.90 €
e) <u>Redevance électrique, par jour et par site</u>	3.97 €
<u>7.- MARCHÉ DE NOËL</u>	
a) <u>Chalet, par m² et par jour</u>	1.49 €
b) Redevance électrique, par jour, en fonction de la puissance demandée :	
- De 0 à 3KW	5.24 €
- De 3 à 6KW	10.18 €
- Supérieure à 6KW en mono	20.34 €
- Triphasé limité à 16KW	40.69 €

<u>8.- FOIRE SAINT ROMAIN - LES METIERS</u>	
<i>a) Droit fixe par métier, par jour</i>	
droit fixe par métier supérieur à 5 m²	8.94 €
droit fixe par métier jusqu'à 5 m²	4.48 €
<i>b) Droit proportionnel à la surface, par m², par métier, par jour</i>	
. jusqu'à 80 m²	0.34 €
. au-delà de 80 m²	0.24 €
distributeur automatique en dehors du métier principal, l'unité	4.52 €
<u>9. FOIRE SAINT ROMAIN – LE MATERIEL</u>	
<i>a) Voitures d'habitation (hors extensible) autorisées à stationner sur le terrain aménagé à cet effet – Hors champ de foire - montant par jour, par véhicule :</i>	
. jusqu'à 7 m de longueur	4.20 €
. au-delà de 7 m et jusqu'à 11 m de longueur	7.34 €
. au-delà de 11 m de longueur	14.69 €
<i>b) Caravanes modèle extensible- Hors champ de foire - montant par jour, par véhicule :</i>	
. jusqu'à 9 m de longueur	10.76 €
. au-delà de 9 m et jusqu'à 14 m de longueur	14.69 €
. au-delà de 14 m de longueur	18.50 €
<i>c) Véhicules habitation (hors extensible) ou camion (atelier réserve) autorisés à stationner sur le champ de foire - véhicules utilitaires autorisés à stationner sur le terrain des caravanes, montant par jour, par véhicule :</i>	
. jusqu'à 7 m de longueur	5.80 €
. au-delà de 7 m et jusqu'à 11 m de longueur	10.09 €

. au-delà de 11 m de longueur	20.53 €
<u>d) Véhicules extensibles, sur le champ de foire, montant par jour, par véhicule</u>	
. jusqu'à 9 m de longueur	14.84 €
. au-delà de 9 m et jusqu'à 14 m de longueur	18.96 €
. au-delà de 14 m de longueur	25.40 €
<u>e) Tout véhicule se maintenant sur la place du champ de foire, sur le terrain aménagé pour les caravanes ou à leurs abords, ou tout véhicule installé indûment – montant par jour :</u>	
. par jour et par véhicule	57.79 €
<u>f) Tarification de l'eau, montant par jour, par structure :</u>	
1. pour les grands manèges, boîtes à rires, train-fantôme, auto-skooters, kartings, par métier	2.32 €
2. pour les manèges enfantins, les palais des glaces, kermesses, par métier	1.93 €
3. pour les jeux d'adresses, tirs, loteries, par métier	1.16 €
4. pour les Confiseries, Friteries, Sandwicheries	9.67 €
5. pour les Brasseries et Snack bar	5.80 €
<u>g) Tarification de l'eau, montant par m3 pour les restaurants, par structure :</u>	
. pour les restaurants : raccordement à des compteurs d'eau et facturation sur la base du volume d'eau réellement consommé, par m ³	6.22 €
<u>h) Tarification de l'électricité, montant par jour et par habitation :</u>	
. Par habitation et par jour	3.97 €